

*Crédits provisoires***MOTION D'ADOPTION DU BUDGET  
SUPPLÉMENTAIRE**

**L'hon. Bud Cullen (au nom du président du Conseil du Trésor)** propose:

Que le budget supplémentaire (B), 1977-1978, déposé sur le bureau le mercredi 1<sup>er</sup> mars 1978, soit agréé.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Bud Cullen (au nom du président du Conseil du Trésor)** propose alors: Que le bill C-30, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1978, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois et imprimé.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

**M. l'Orateur:** En conformité de l'article 58(10) du Règlement, le vote porte sur la motion présentée par M. Cullen, au nom de M. Andras, et appuyée par M. Whelan, que le bill C-30 soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

**M. Cullen (au nom du président du Conseil du Trésor)** propose alors: Que le bill C-30, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1978, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Turner.)

**Le vice-président:** A l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill C-30, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977.

(Les articles 2 à 7 inclusivement sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

**M. l'Orateur:** Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**M. Cullen (au nom de M. Andras)** propose: Que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

\* \* \*

● (1752)

**LES CRÉDITS PROVISOIRES**

**M. l'Orateur:** Il est proposé par M. Cullen, au nom de M. Andras, appuyé par M. Whelan, que la Chambre adopte les

crédits provisoires dont la liste détaillée suit. J'ose espérer que les députés ont eu le loisir de prendre connaissance des deux pages de texte en cause, ce qui me dispenserait d'en donner lecture. Est-il convenu que la motion soit imprimée comme si elle avait été lue?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Bud Cullen (au nom du président du Conseil du Trésor)** propose:

Qu'une somme n'excédant pas \$5,657,022,492.00, soit l'ensemble

a) des trois douzièmes du total des montants des postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1979, déposé à la Chambre des communes le 22 février 1978, \$5,188,330,365.50;

b) des huit douzièmes supplémentaires du montant total du poste L65 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste L15 des Affaires extérieures, des postes L40 et L45 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 90 des Transports, des postes 20 et 35 du Conseil du Trésor et du poste 20 des Affaires urbaines (Annexe A) dudit budget, \$64,618,666.67;

c) des six douzièmes supplémentaires du montant total du poste 70 du Secrétariat d'État et du poste 10 du Conseil du Trésor (Annexe B) dudit budget, \$75,050,000.00;

d) des cinq douzièmes supplémentaires du montant total du poste 5 du Conseil du Trésor (Annexe C) dudit budget, \$83,333,333.33;

e) des quatre douzièmes supplémentaires du montant total du poste 5 des Finances (Annexe D) dudit budget, \$45,666,666.67;

f) des trois douzièmes supplémentaires du montant total du poste 1 des Communications et du poste 45 du Secrétariat d'État (Annexe E) dudit budget, \$28,786,500.00;

g) des deux douzièmes supplémentaires du montant total du poste 10 de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du poste 5 des Affaires extérieures (Annexe F) dudit budget, \$97,250,500.00;

h) du douzième supplémentaire du montant total du poste 20 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 1 des Finances, du poste 5 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 1 du Conseil privé, des postes 1 et 15 des Approvisionnements et Services et du poste 20 des Transports (Annexe G) dudit budget, \$73,986,459.83;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. Bud Cullen (au nom du président du Conseil du Trésor)** propose: Que le bill C-31, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1979, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois et imprimé.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

**M. l'Orateur:** Puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 h 53, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)